

Paris, le 24 avril 2009

COMMUNIQUE PRESSE

1^{er} MAI UNITAIRE : LA FSU APPELLE À MANIFESTER MASSIVEMENT

Paris, le 22 avril 2009

Le Bureau Délibératif Fédéral National de la FSU appelle l'ensemble des personnels à assurer une réussite exceptionnelle à la journée unitaire de manifestations du 1er mai et à en faire une nouvelle étape marquante de la mobilisation. Il s'agira notamment d'agir contre les licenciements, pour l'arrêt des suppressions de postes dans la FP, le retrait des dispositifs favorisant les HS, une autre politique fiscale permettant d'assurer la solidarité et le développement des services publics, l'augmentation immédiate du SMIC et l'ouverture de négociations sur les salaires et pensions dans le privé comme dans le public. Ce sera également une nouvelle occasion de poursuivre l'action de la maternelle à l'université pour une politique ambitieuse



d'éducation, de recherche et de formation de tous les jeunes.

La FSU considère que cette journée doit avoir des suites rapides qui permettent de franchir un nouveau pas dans la mobilisation.

Dans cet esprit elle proposera à l'intersyndicale qui se réunira le 27 avril d'appeler à une journée de grève et de manifestations interprofessionnelles avant la fin du mois de mai ou d'organiser une manifestation nationale un week-end.

La FSU appelle par ailleurs à participer aux manifestations organisées par la CES à la mi-mai et en particulier celle de Bruxelles le 15 mai.

**RETROUVEZ LA LISTE DE TOUTES LES MANIFS À TRAVERS TOUTE LA FRANCE
SUR LE SITE DU SNUEP-FSU : www.snuep.com**



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuenat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°115

- 1 -



Paris, le 3 avril 2009

Monsieur Alain ROUSSET
Président de l'Association
des Régions de France
282, Bd Saint Germain
75007 PARIS

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de l'interpellation du Ministre de l'Education nationale formulée par Monsieur Jacques Auxiette, président de la région Pays de Loire et de la commission mixte de l'ARF et de Monsieur Jean-Paul Denanot, président de la région Limousin et de la commission formation professionnelle de l'ARF.

Nous prenons acte de cette prise de position qui conforte notre démarche. Nous avons noté que Jacques Auxiette et Jean-Paul Denanot demandent un moratoire de « réformes mal préparées, improvisées, précipitées et dont toutes les conséquences n'ont pas été appréciées pleinement » comme le mentionne votre communiqué de presse du 23 mars 2009. Ils dénoncent les risques évidents qu'elle fait courir à notre système de formation : « fragilisation des publics les plus démunis, accroissement du décrochage scolaire, inadaptation des nouveaux diplômes au marché du travail, réduction de l'offre globale de formation, déstabilisation de certains lycées professionnels de territoire où les effectifs vont se réduire comme peau de chagrin »

Or, de notre côté, nous demandons l'arrêt de cette réforme, néfaste à tout égard.

En conséquence, nous aimerions, Monsieur le Président, vous rencontrer pour un échange plus approfondi sur ce dossier. Ce sera l'occasion d'examiner nos positionnements respectifs, notamment à mettre en œuvre lors de l'élaboration des cartes de formation.

En souhaitant que notre demande retienne toute votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

L'Association des Régions de France dépose un recours gracieux auprès du Ministre de l'Education Nationale

Le Président de l'ARF, Alain Rousset, a envoyé au Ministre de l'Education Nationale un courrier en date du 7 avril qui demande à ce que les procédures légales pour la généralisation du bac pro 3 ans soient respectées, notamment la consultation préalable de la Commission Consultative d'Evaluation des Normes. En effet, précise Alain Rousset, son « absence de consultation (...) est de nature à entacher d'illégalité » les décrets du 10 février qui suppriment les sections de BEP et généralisent le bac pro 3 ans.

Extrait de la lettre d'Alain Rousset au Ministre de l'Education Nationale :

Considérant que les trois décrets susvisés et leurs textes d'application sont de nature à créer ou modifier des normes à caractère obligatoire pouvant avoir des conséquences financières pour les Régions, et que l'absence de consultation préalable de la Commission Consultative d'Evaluation des Normes est de nature à entacher d'illégalité les décrets précités, j'ai l'honneur de vous demander la reprise de la procédure normale par passage en Commission Consultative d'Evaluation des Normes.

Cette demande vaut recours gracieux.

Source :

http://www.arf.asso.fr/index.php/actualites/articles/bac_pro_alain_rousset_demande_a_xavier_darcos_de_respecter_la_loi



Toute l'info sur www.snuiep.com
Vous pouvez nous écrire à snuiepnat@snuiep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°115

Adresse des professeurs de lettres-histoire réunis par le corps d'inspection les 7 et 8 avril à Livry-Gargan (93)

Nous sommes professeurs de lycée professionnel de lettres-histoire-géographie de l'académie de Créteil convoqués les 7 et 8 avril 2009 pour une formation « nouveaux programmes de lettres voie professionnelle » (programme de Français) dans le cadre de la généralisation des baccalauréats professionnels en 3 ans.

Cette formation a donné lieu, dès son ouverture, à une discussion générale provoquée par les professeurs présents, exprimant de nombreuses interrogations et critiques. Ainsi, les réponses concernant la mise en place des programmes de Français en Bac Pro confirment les problèmes suivants :

- une diminution de la dotation horaire (horaire-plancher : 4,5h ECJS incluse), qui de plus est annoncée sans cadrage hebdomadaire (laissé à la libre décision du chef d'établissement) ;
- les modalités des épreuves de validation du bac pro 3 ans et des « certifications intermédiaire » (BEP) sont toujours inconnues ;
- le manque de structures pour accueillir les élèves en 1ère bac pro 3 ans ;
- aucune anticipation quant au profil des élèves ;
- la décision ministérielle de ne pas produire des documents d'accompagnement, ce qui va soumettre les professeurs aux outils fournis par les éditeurs de manuels scolaires ;

• le délai de parution des programmes ne permet pas un temps de réflexion et de concertation suffisant au sein des équipes pédagogiques pour une rentrée dans de bonnes conditions.

Ce constat alarmant, s'ajoutant au contenu global de la réforme, nous conforte dans l'idée que le ministère n'œuvre pas à la rénovation de la voie professionnelle. Il s'agit bien d'une dégradation pédagogique.

Pour les professeurs participant à cette formation, cette confusion dans la mise en place des nouveaux programmes confirme les critiques formulées par la quasi totalité des organisations syndicales s'opposant encore aujourd'hui à la généralisation du Bac Pro en 3 ans et que le Ministère impose par un coup de force et dans une grande précipitation.

Signataires : Ugo TREVISIOL, LP Voillaume – Aulnay sous bois (SNUEP-FSU) ; Laurence ROY ; Philippe FADDE, LP Brassens – Villepinte ; Iwan NICOLAS, LP Hénaff – Bagnolet ; Nicolas VOISIN, LP Horticole – Montreuil (SNUEP-FSU) ; Jean Sébastien BELORGEY, SEP Galois – Noisy le Grand (SNUEP-FSU) ; Yohann KEROUEDAN, LP Théodore Monot – Noisy le sec ; Nicolas LEROUX, SEP Eugénie Cotton – Montreuil ; Esthere LAUNEY, LPP Jeanne la Lorraine – Le Raincy ; Erwan CHASLES, LP Jean Moulin – Rosny sous bois (STE-CNT) ; Marie-Elodie DUCERF, LP Cabrini – Noisy le Grand ; Frédéric JOUDON

Action des professeurs du lycée Dumézil (Eure-et-Loire)

Boycott de la journée de formation pour les nouveaux programmes

Vendredi 10 avril, les collègues de lettres-histoire du lycée Dumézil étaient convoqués à une formation pour la mise en œuvre des nouveaux programmes à la rentrée 2009, comme beaucoup d'autres collègues (Louviers, Val de Reuil, Gisors...).

Ils s'y sont rendus mais l'inspecteur, M. Planche a refusé de répondre à leurs questions, questions dont ils lui avaient déjà fait part dans un courrier signé de tous les professeurs de lettres-histoire du lycée Dumézil, et envoyé 15 jours auparavant. M. Planche a assuré qu'il avait pris contact par courriel avec le proviseur-adjoint et qu'il avait l'intention d'intervenir dans leur établissement dans le courant du mois de mai mais aucun d'entre eux n'avaient eu vent de cette réponse (qui apparemment n'existe pas...).

Bref, mécontents des réponses de l'inspecteur, tous les professeurs de Dumézil ont pris la décision de quitter cette formation. Ils sont ensuite allés dans une autre salle où M. Brélivet présentait les programmes à un autre groupe, pour leur expliquer leur position et leur choix de boycotter cette formation. Certains professeurs d'autres établissements les ont suivis.

M. Planche, sans public, face à une salle vide, les a rejoints dehors et a tenté de les raisonner en vain. Il n'a pas manqué tout de même de glisser à certains d'entre eux qu'il allait venir inspecter certains collègues du lycée Dumézil : simple information ou menace voilée de représailles ? Cela n'a rien changé à leur position et les collègues ont quitté les lieux pour rejoindre leurs lycées respectifs.



Une épreuve de rattrapage ? Pour quoi faire ? Selon quelles modalités ? Pour quelles raisons ?

Comme un certain nombre de mes collègues sans doute, j'ai appris la mise en place d'une épreuve de rattrapage en consultant le B.O. durant mes congés scolaires de février (eh oui, cher-e-s collègues dans l'Education dite Nationale si l'on veut des informations mieux vaut ne compter que sur soi-même ou sur le syndicat !).

Justification officielle (la mauvaise foi n'a pas de limite) : il s'agit d'aligner le bac professionnel sur le bac général car les candidats au bac général seraient favorisés par rapport à nos élèves en raison d'épreuves de rattrapage qui n'existaient pas chez nous ! Sauf que nos élèves de baccalauréat professionnel conservent pendant cinq ans le bénéfice des épreuves auxquelles ils ont obtenu la moyenne, ce qui n'est pas le cas pour les candidats au baccalauréat général ! Et je ne parle pas des épreuves en contrôle continu ou en cours de formation beaucoup plus nombreuses pour le baccalauréat professionnel que pour le baccalauréat général ! Chacun d'entre nous sait à quel point ces épreuves sont favorables à nos élèves. Où est l'égalité de traitement dans ce cas ? Comment désormais justifier cette épreuve mise en place de surcroît dans l'urgence la plus totale : parution des textes au B.O. du 19 février pour une application dès la session 2009.

Comme cela ne suffisait pas, j'ai appris oralement par la suite, par le biais de mon chef des travaux, (et non par mon inspectrice ou même une note de service) que cette épreuve compterait autant à elle seule que toutes les autres épreuves. Il suffit alors à un candidat d'obtenir 12 à l'épreuve de rattrapage pour obtenir son diplôme puisque cette épreuve est ouverte aux candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 aux épreuves du 1^{er} groupe. Résultat : des élèves notoirement « fumistes » vont obtenir le bac pro grâce à la gentille épreuve de rattrapage. Là encore je me suis interrogée sur les raisons de ce « scandale ». La seule justification que j'ai réussi à obtenir consiste à dire que cette épreuve de rattrapage est réservée aux candidats ayant obtenu la moyenne en enseignement professionnel ce qui

serait très difficile à obtenir et rendrait l'épreuve sélective. Faux et archi-faux ! Les textes officiels parlent de la moyenne en pratique professionnelle, c'est à dire que l'on demande aux candidats d'avoir obtenu la moyenne à des épreuves évaluées en C.C.F. !

Nous avons tous suffisamment protesté lors de la mise en place des C.C.F. pour savoir à quel point cette pseudo-condition est une mascarade ! Autre problème soulevé par ce mode d'évaluation, lorsque les membres du jury fixeront leur note, ils sauront immédiatement s'ils donnent le bac ou non au candidat, avec tous les risques de pression que cela implique.

Et enfin pour parachever le tout, j'ai reçu un mail d'un des deux chefs de travaux de l'établissement nous demandant de bien vouloir aider nos pauvres élèves à compléter l'imprimé qui servira de support à cette « épreuve » et bien sûr, par la suite, de les préparer à ce rattrapage. Quand on a pris le temps de jeter ne serait-ce qu'un coup d'œil rapide à cet imprimé on pourrait avoir envie de rire. Les textes officiels ne demandent en aucun cas ce travail aux enseignants, et même si c'était le cas avec quels moyens horaires le feraient-ils ?

Arrêtons de scier la branche sur laquelle nous sommes assis, cette épreuve est une pure hypocrisie destinée à booster les résultats au bac pro, ce qui permettra à M. Darcos de dire que le bac pro 3 en ans est une réussite. Le seul problème, et ce n'est pas le moindre, c'est qu'elle vient parachever le travail de dévalorisation du baccalauréat professionnel entamé avec la généralisation du bac pro en 3 ans. Pour ma part je me contenterai de distribuer l'imprimé aux élèves et de leur expliquer les grandes lignes de cette épreuve. Quant à la faire passer, c'est une autre histoire, la décision appartient à chacun d'entre nous.

Une collègue PLP.



Groupe de travail au Ministère de l'Éducation Nationale sur les concours de recrutement

La FSU revendique une amélioration de la formation professionnelle et disciplinaire des enseignants du 1^{er} et 2nd degré et la reconnaissance de leur qualification par l'obtention d'un master, mais elle a fortement contesté les modalités prévues par le gouvernement pour la réforme de la formation et du recrutement des enseignants dont elle a demandé l'abandon pour permettre la négociation d'autres dispositions.

Nous souhaitons que ces groupes de travail permettent une véritable remise à plat des points de désaccord afin d'aboutir à une tout autre réforme qui réponde mieux aux besoins de formation tant professionnelle que disciplinaire des enseignants en s'articulant avec une véritable reconnaissance de leur qualification et une revalorisation de leur métier.

A cet égard nous tenons à souligner combien les dispositions actuelles prévues pour l'année de stagiaire, même si elles ont évolué positivement restent pour nous insatisfaisantes et en deçà de ce qui nous semble nécessaire. La question du devenir des actuels IUFM et de leur potentiel, de leur articulation avec les autres composantes universitaires en charge de la formation et d'une carte nationale des formations, sera également pour nous une question centrale tout comme celle des pré-recrutements et celle de l'articulation entre les concours et les masters. Il nous semble que celle-ci doit être abordée avec le souci à la fois que les futurs enseignants obtiennent des masters de plein exercice, que cette procédure de « mastérisation » n'exerce pas de concurrence néfaste sur les autres masters, qu'elle articule bien formation professionnelle et disciplinaire et que les concours jouent pleinement leur rôle.

Si nous pouvons comprendre l'organisation de groupes de travail différents, il serait pour nous inconcevable que toutes ces questions soient traitées de façon séparée : ainsi il n'est pas possible de conclure sur la question des concours et de leurs contenus avant d'avoir traité les questions du cadrage des masters et de leur articulation avec les concours.

Les discussions de ces groupes vont porter sur le « régime de croisière » pour 2011 mais pour que cette discussion soit fructueuse et sereine il importe que soient levées des hypothèques qui pèsent encore sur l'année 2010.

Nous donnons acte d'évolutions progressives notamment sur les concours 2010, mais celles-ci continuent à poser sensiblement problème. Ainsi les deux ministres lors de notre rencontre s'étaient engagés à maintenir les moyens des IUFM et leurs sites départementaux : nous n'en avons plus eu de trace écrite ; nous souhaitons donc une confirmation officielle de ces engagements. C'est ainsi également que la situation des candidats aux concours 2008 absent du concours 2009 n'est pas réglée ; mais surtout le dispositif prévu pour les candidats issus de L3 pose de sérieux problèmes : lisibilité pour les étudiants concernés (qui seront contraints à une année de plus sans salaire), nature du master à passer après le concours, question du redoublement, complexité du dispositif de préparation aux concours et manque de lisibilité pour les formateurs eux-mêmes... C'est pourquoi nous demandons que ces candidats puissent, comme les autres candidats et dans les mêmes conditions qu'actuellement, bénéficier d'une année de stagiaire avec formation dès la réussite au concours (ce qui correspond à la demande exprimée notamment par la CPU).

Enfin une discussion sereine implique aussi qu'il n'y ait pas de coup de force : la décision de faire évaluer par la DGES les quelques maquettes remontées cette année ne répond à aucun besoin immédiat et elle est même contradictoire avec l'ouverture des actuelles discussions. Elle apparaît comme un coup de force. Nous vous demandons solennellement d'y renoncer et d'attendre la fin de ces discussions pour relancer un véritable processus d'élaboration de maquettes en vue des concours 2011.

Gérard Aschieri

